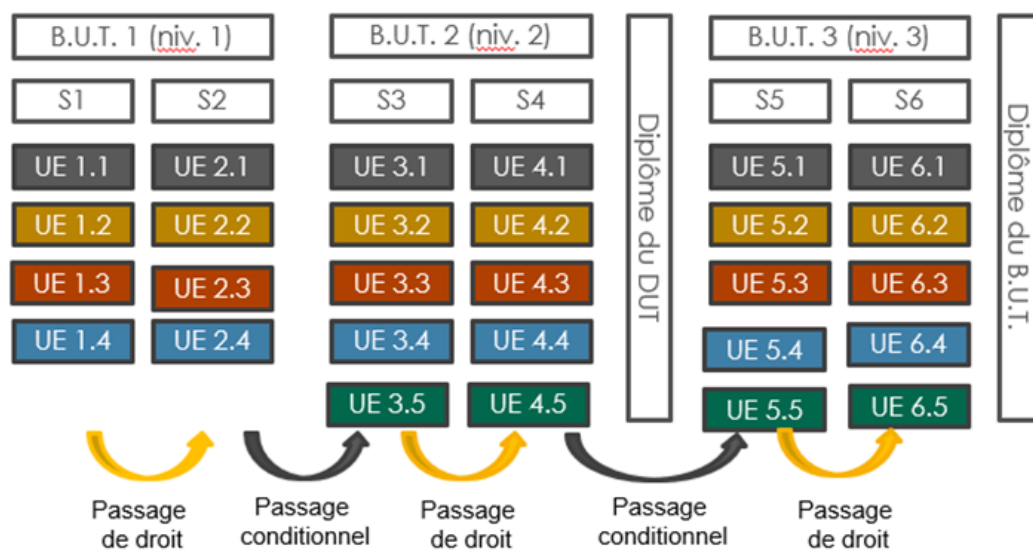


Validation des Semestres



- Le passage d'un semestre impair vers un semestre pair est de droit :
S1 -> S2, S3 -> S4, S5 -> S6
- Le passage d'un semestre pair, vers un semestre impair (changement de niveau / d'année) est possible si deux conditions sont remplies :
 - o Plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 10,
 - o Tous les regroupements d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 8.

Revision #1

Created 29 August 2025 10:06:46 by Charlize

Updated 29 August 2025 10:07:18 by Charlize